

RECYMEX sa

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

http://www.recymex.be - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

TARIF VERSAGE au 1er Août 2010

Codes Internes		Codes Région Wallonne	Libellés	Prix Unitaires € / T
STGH	FARC			

VERSAGE BETON				
5000	6000	170101	Béton Non Armé sans terre, sans fines	Gratuit
5001	6001	170101	Béton Non Armé avec sable	2,00
5002	6002	170101	Béton Non Armé avec terre	7,90
5004	6004	170101	Béton Armé sans terre, sans fines D≤100 cm	7,15
5005	6005	170101	Béton Armé sans terre, sans fines 100<D≤200 cm	10,15
5006	6006	170101	Béton Armé avec terre	13,50
5007	6007	170101	Bétons hors catégories : hourdis, poteaux, grandes dimensions, faible épaisseur, ... etc ...	22,00

VERSAGE TARMAc				
5008	6008	170302	Tarmac Tout Venant	2,65
5009	6009	170302	Tarmac Racleage	2,00

VERSAGE MIXTE (Déchets de démolition en mélange)				
5015	6015	170107	De 0 % à 10 % de fines	5,65
5016	6016	170107	De 10 % à 30 % de fines	9,00
5017	6017	170107	De 30 % à 50 % de fines	12,20
5018	6018	170107	Plus de 50 % de fines	15,15

TERRE A TRIER				
5041		170107	Terres avec plus de 5% de pierres et/ou inertes	12,20

Conditions générales de ventes :

1. Tous nos prix s'entendent hors TVA à la tonne versée et/ou chargée en nos centres de recyclage.
2. Le versage de matériaux mélangés entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
3. Lors du passage à la bascule, le chauffeur déclare la nature de son chargement, les références de son employeur, le client pour qui il effectue le transport et le lieu de provenance et/ou de destination.
En fonction de la nature déclarée du chargement et en fonction de ce qui est constaté par le préposé de la bascule, un tarif est appliqué. La signature des bordereaux entraîne l'accord du client sur la conformité des matériaux inertes selon les textes légaux en vigueur.
Le chauffeur étant considéré comme le représentant mandaté par le client, il marque son accord en signant le bordereau de livraison qui lui est délivré. Aucune contestation ne sera admise sur la tarification appliquée.
4. En cas de non conformité du chargement, les déchets sont refusés et rechargés au frais du client sur son camion pour une somme forfaitaire de 125 Euros.
5. **Matériaux refusés au versage : terres contaminées et matériaux contaminés**
6. Toutes nos factures sont payables dans un **déla**i de **30 jours date de facturation**.
7. Le droit belge est applicable aux présentes et les tribunaux de Namur sont seuls compétents pour tout litige.
8. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.
9. **Heures d'ouverture : SAINT-GHISLAIN du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00**
Heures d'ouverture : CHATELET/FARCIENNES du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN : Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04 - GSM 0475/52 97 71

CENTRE DE RECYCLAGE DE FARCIENNES : Tel 071/38 47 89 - Fax 071/38 09 48 - GSM 0473/34 04 21